

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_140 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE D'OCTROI DE L'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER POUR LES COMMUNES DE CHASSENARD, COULANGES ET MOLINET

L'article L1511-3 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRé) dispose que « [...] *les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles* ».

L'intercommunalité peut toutefois, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de toute ou partie des aides mentionnées au présent article.

Consciente des enjeux économiques de son territoire, la Communauté de communes Le Grand Charolais souhaite développer son attractivité et favoriser l'ancrage territorial des entreprises en accompagnant leurs projets immobiliers.

C'est pourquoi elle a délégué en 2017 une partie de sa compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier au profit du Département de l'Allier. Ce dernier justifie en effet de plusieurs décennies d'expérience en matière d'octroi d'aides à l'immobilier qui garantissent l'équité et la solidarité entre les territoires. La mobilisation de ces services permet ainsi de mutualiser les moyens à l'échelle départementale et de favoriser l'égalité de traitement des bénéficiaires.

Sur la période 2017-2022,

- 3 subventions « aide à l'immobilier d'entreprises » ont été versées à 2 entreprises pour un montant d'investissement immobilier de 1 399 059 € représentant un montant d'aides totales de 179 110 € dont 20 444 € versés par le Grand Charolais ;
- aucune subvention « aide à l'immobilier activité commerciale » ;

La délégation partielle expirant au 31 décembre 2022, il est donc proposé au Conseil communautaire de renouveler pour une année supplémentaire (soit jusqu'au 31 décembre 2023) les deux conventions suivantes :

- Convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour l'industrie et l'artisanat ;
- Convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des commerces de centre-ville/centre-bourg ;

Cette délégation n'a qu'une très faible portée puisqu'elle n'a d'effets que sur les communes de Chassenard, Coulanges et Molinet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Dans un souci d'égalité de traitement sur le territoire communautaire, il est également proposé :

- D'opter pour un plafond de co-financement du Grand Charolais de 10 000 € (*au lieu de 36 000 €*) ;
- De ne pas opter pour l'adoption du bonus environnemental pour les projets éligibles au dispositif bourbonnais ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1511-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2021_163 en date du 14 décembre 2021 portant renouvellement des conventions d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'industrie et l'artisanat ainsi que pour la redynamisation des activités commerciales des centres-villes,

Considérant l'opportunité de renouveler une fois les délégations partielles précédemment consenties au Département de l'Allier pour les communes de Chassenard, Coulanges et Molinet,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 octobre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2022,

Considérant les projets de convention joints en annexes,

Après intervention de Patrick BOUILLON,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote

DÉCIDE

- d'approuver les projets d'avenant aux conventions de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour l'industrie et l'artisanat et pour la redynamisation des activités commerciales des centres-villes joints en annexe,

- de ne pas opter pour l'adoption du bonus environnemental,

- d'opter pour un plafond de co-financement du Grand Charolais de 10 000 €,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec le Département de l'Allier et tout document correspondant ,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS
Membres présents à la séance : 46	Votants : 60

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BÉRAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Délégués ne prenant pas part au vote :

Gérald GORDAT

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais